



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 20 juin 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 14 juin 2024

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 27

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 12

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Rémi DETANG	Madame Christine MARTIN	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Laurent GOBET	Madame Monique BAYARD
Madame Danielle JUBAN	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	
Madame Claire TOMASELLI		

Membres absents :

Madame Océane GODARD	Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Thierry FALCONNET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Gérard HERRMANN	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
	Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Madame Claire TOMASELLI
	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Madame Monique BAYARD

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES
Association Initiative 21 - Demande de subvention 2024

L'association Initiative 21, fondée fin 2001 par la Caisse des Dépôts et Consignations, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, le Conseil Général de Côte-d'Or et le Conseil Régional de Bourgogne, vise à détecter et soutenir les initiatives de création d'entreprises en Côte-d'Or.

Cette plateforme, composée de 12 administrateurs et de 250 bénévoles, est reconnue par ses partenaires financiers, notamment bancaires, pour son savoir-faire. Elle se distingue par son effet de levier significatif sur l'obtention de prêts bancaires nécessaires à la réalisation et à la pérennité des créations et reprises d'entreprises, avec un taux de survie de 95 % à trois ans pour les entreprises soutenues.

En 2020, Initiative 21 a été sélectionnée par la région Bourgogne-Franche-Comté pour la mise en place et la gestion des avances remboursables destinées aux entreprises impactées par la crise sanitaire.

En 2023, dans le cadre de ses outils financiers habituels, Initiative 21 a soutenu sur le territoire de Dijon métropole :

- 214 porteurs de projet,
- 68 projets financés,
- 198 emplois soutenus,
- 766 500 € de prêts à taux 0 % octroyés,
- 169 000 € d'accompagnement personnalisé.

Initiative 21 joue un rôle crucial dans la mobilisation de ressources financières pour constituer ses fonds de prêts auprès de diverses institutions (Europe, État, Collectivités locales, financeurs privés), totalisant plus de 5 700 000 €. Cette somme est complétée par des engagements de BPI France et l'instruction des dossiers d'aides aux TPE pour le compte du Conseil régional.

Les outils financiers mis en place incluent :

- 2 fonds de Prêts d'Honneur d'Initiative Côte-d'Or,
- 3 lignes de prêts d'honneur de BPI France engagées par Initiative Côte-d'Or,
- 4 avances remboursables de la Région et la Prime à la Création Reprise dans les Territoires Fragiles (PCRTF).

Pour 2024, le budget de fonctionnement prévisionnel de l'association s'élève à 397 725 €, selon le plan de financement en annexe. La Région contribue à hauteur de 158 536 €. Le Département de Côte-d'Or n'apporte pas de financement. La CCI 21 a réduit sa participation de fonctionnement, passant de 20 000 € en 2018 à 5 000 € en 2020, puis à 1 050 € à partir de 2021.

Pour renforcer ses capacités d'accompagnement des entreprises, il est proposé d'attribuer à Initiative 21, comme l'année dernière, une subvention de fonctionnement de 60 000 €, soit l'équivalent de l'accompagnement de 200 entreprises à hauteur de 300 € chacune.

Les autres financements, totalisant 178 139 €, proviennent des cotisations des membres, des dons des partenaires privés, de la valorisation du temps des bénévoles et de missions effectuées dans le cadre d'Appels à Projets nationaux auxquels Initiative 21 prévoit de candidater en 2024.

Le versement de Dijon métropole interviendra selon les modalités définies dans la convention de financement à établir entre Dijon Métropole et l'Association Initiative 21.

Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :

- **d'attribuer** une subvention de 60 000 € au titre de l'exercice 2024 à l'association Initiative 21 selon les modalités énoncées dans la convention jointe ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN POUR : 39 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 12 PROCURATION(S)